

- DEMANDE DE DEROGATION**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
- LA DESTRUCTION DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SUEZ RV ALVEOL...**

Adresse : **Le Pont Chanart
RD 675
87 300 BELLAC**

Nature des activités : **Société par actions simplifiée unipersonnelle – traitement et élimination des déchets non dangereux**

Qualification : -

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Groupe des insectes Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i>		<p>L'ensemble des travaux a lieu dans une zone où l'espèce n'a pas été détectée, seuls les habitats sont considérés comme favorables. Le risque de destruction d'individus est jugé négligeable.</p> <p>L'impact des bruits et poussières de chantier est mal connu sur les insectes, mais estimé négligeable ici dans la mesure où les zones de présence de l'espèce ne se situent pas à proximité immédiate des emprises de chantier.</p> <p>En cas de découverte d'individus au sein de la zone de travaux lors du suivi de chantier réalisé par l'écologue, l'espèce pourra être déplacée dans les milieux favorables environnants précisés dans la MR03.</p>
Groupe des amphibiens Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i>		<p>L'adaptation de la période des travaux et l'organisation de ces derniers permettent de réduire significativement le risque de perturbation en phase chantier.</p> <p>Le balisage délimitant les emprises chantier, et les barrières visant à empêcher la petite faune de s'introduire dans la zone de travaux permet de limiter le risque de destruction d'individus.</p> <p>L'impact des bruits et poussières de chantier est mal connu sur les amphibiens, mais estimé négligeable ici dans la mesure où le calendrier des travaux permet d'éviter la période sensible de la reproduction.</p> <p>En cas de découverte d'individus au sein de la zone de travaux lors du suivi de chantier réalisé par l'écologue, l'espèce pourra être déplacée dans les milieux favorables environnants précisés dans la MR03.</p>
Groupe des reptiles		
Cortège des milieux boisés Orvet fragile - <i>Anguis fragilis</i>		<p>L'adaptation de la période des travaux et l'organisation de ces derniers permettent de réduire significativement le risque de perturbation en phase chantier.</p> <p>Le balisage délimitant les emprises chantier, et les barrières visant à empêcher la petite faune de s'introduire dans la zone de travaux permet de limiter le risque de destruction d'individus.</p> <p>En cas de découverte d'individus au sein de la zone de travaux lors du suivi de chantier réalisé par l'écologue, l'espèce pourra être déplacée dans les milieux favorables environnants précisés dans la MR03.</p>
Cortège des milieux semi-ouverts Lézard à deux raies - <i>Lacerta bilineata</i> Couleuvre verte et jaune - <i>Hierophis viridiflavus</i>		<p>Destruction de 1 878 m² d'habitats d'espèce.</p> <p>Il est estimé que la destruction de cette superficie aura peu d'impact sur les populations locales de ces espèces. Elles pourront se reporter sur les milieux connexes, similaires à ceux impactés.</p> <p>L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction).</p>

Groupe des oiseaux <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'individus et perturbation intentionnelle (CERFA 13616-01).</i>	
Cortège des milieux boisés nichant dans les arbres, et notamment : Bouvreuil pivoine - <i>Pyrrhula pyrrhula</i> Chardonneret élégant - <i>Carduelis carduelis</i>	L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). En cas de présence, les oiseaux disposant de grandes capacités de déplacement, elles pourront se reporter sur les milieux connexes, similaires à ceux impactés. L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction).
Cortèges de milieux boisés nichant dans les fourrés arbustifs en milieu boisé clairs : Fauvette des jardins - <i>Sylvia borin</i> Chardonneret élégant - <i>Carduelis carduelis</i> Engoulevent d'Europe - <i>Caprimulgus europaeus</i>	L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). En cas de présence, les oiseaux disposant de grandes capacités de déplacement, elles pourront se reporter sur les milieux connexes, similaires à ceux impactés.
Cortège des milieux boisés nichant dans les arbres, mais cantonné à la plantation de pins : Serin cini - <i>Serinus serinus</i>	L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). En cas de présence, les oiseaux disposant de grandes capacités de déplacement, elles pourront se reporter sur les milieux connexes, similaires à ceux impactés. L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction).
Groupe des mammifères <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'individus et perturbation intentionnelle (CERFA 13616-01).</i>	
Hérisson d'Europe - <i>Erinaceus europaeus</i>	L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction et hivernage). Le risque d'impact sur les individus, qui seront en capacité de fuir est donc estimé comme négligeable. L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). En cas de découverte d'individus au sein de la zone de travaux lors du suivi de chantier réalisé par l'écologue, l'espèce pourra être déplacée dans les milieux favorables environnants précisés dans la MR03.
Ecureuil roux - <i>Sciurus vulgaris</i>	L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). En cas de découverte d'individus au sein de la zone de travaux lors du suivi de chantier réalisé par l'écologue, l'espèce pourra être déplacée dans les milieux favorables environnants précisés dans la MR03.
Muscardin - <i>Muscardinus avellanarius</i>	Les travaux de dégagement des emprises ou de débroussaillage auront lieu hors période de reproduction, d'élevage des jeunes ou d'hivernage. Il est estimé que les individus auront donc la capacité de fuir et que le risque de destruction d'individus est négligeable. L'adaptation de la période des travaux permet d'intervenir hors période sensible pour les espèces (reproduction). En cas de découverte d'individus au sein de la zone de travaux lors du suivi de chantier réalisé par l'écologue, l'espèce pourra être déplacée dans les milieux favorables environnants précisés dans la MR03.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet de poursuite d'activité de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Alveol, dans un périmètre autorisé à Bellac en Haute Vienne.

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : milieux environnants hors emprises chantier

Capture temporaire Avec relâcher sur place Avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Cf. dossier CNPN joint au formulaire.

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...

Destruction des œufs Préciser : ...

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Travaux de défrichement et de terrassement (phase chantier) ;

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **Bruit et mouvement des engins en phase chantier, perturbation durant la destruction d'habitats.**

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations)
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/> Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/> Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Août à octobre 2024

.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine
 Départements : Haute-Vienne (87)
 Cantons : Bellac
 Communes : Bellac

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

MR01 Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des enjeux écologiques

MR02 Respect des emprises strictes du projet

MR03 Assistance environnementale lors du chantier déplacement et sauvegarde d'individus protégés

MR04 Installation de barrière à petite faune durant le chantier

MC01 Crédit d'habitats d'hivernage favorables au Sonneur à ventre jaune

MC02 Crédit de petites dépressions dans le boisement contigu (habitat de reproduction du Sonneur à ventre jaune).

MS01 Suivi de la colonisation de la zone humide restaurée, par une végétation herbacée hygrophile

MS02 Suivi de la colonisation de la zone humide et des petites dépressions du boisement par le Sonneur à ventre jaune

Plan de gestion de la zone de compensation.

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLIE LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Bilan des suivis adressé à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Toulouse

Le 09/04/2024

Votre signature

